Année 1990. - N° 80 [3] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Vendredi 9 novembre 1990

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(62e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3e séance du jeudi 8 novembre 1990

LuraTech
www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5001).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Affaires européennes *(suite)*

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

Réponses de Mme le ministre et de M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, aux **questions** de : MM. Emile Koehl, Marc Reymann, Xavier Hunault, Guy Lordinot, André Bellon, André Delehedde, Mme Nicole Catala, MM. Xavier Deniau, Bernard Bosson, Marcel Garrouste, Bernard Schreiner *(Bas-Rhin)*.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5011)

Titre IV. - Adoption (p. 5011)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5011)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5011).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AFFAIRES EUROPÉENNES *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, *ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il serait difficile d'ignorer le caractère un peu paradoxal du débat sur le budget des affaires européennes auquel nous participons aujourd'hui.

Ainsi que plusieurs orateurs l'ont signalé, nous nous penchons sur un montant de crédits bien limité pour aborder à cette occasion un des chantiers les plus vastes et les plus ambitieux de la politique du Gouvernement, c'est-à-dire la construction de l'Europe, une Europe dont l'horizon s'élargit chaque jour un peu plus, et dont le renouveau requiert plus que jamais ambition, détermination, mais aussi patience.

J'ai parlé de budget modeste. Je crois que personne, sur les bancs de cette assemblée, ne contestera ce jugement, qui souhaite seulement être réaliste, mais se veut en même temps exempt de toute amertume.

Cependant, les chiffres ne trompent pas : un peu plus de 92 millions de francs en 1991, soit une augmentation d'à peine 2 p. 100 par rapport aux crédits consacrés en 1990 aux mêmes actions.

On ne saurait en tout cas nous reprocher de coûter cher au contribuable. *(Sourires.)*

Je ne cherche pas à me plaindre pour autant. Ce budget a le mérite d'exister, et je veux y voir la reconnaissance de la nature particulière que je souhaite assigner à la fonction que j'occupe depuis un peu plus d'un mois et qui peut être résumée en quelques mots simples : impulsion, coordination, synthèse.

Monsieur Lefort, vous vous êtes demandé à quoi servait ce ministère. Je vais vous le dire.

Impulsion d'abord. Il s'agit, partout où existe la dimension européenne, d'être présent, pour que celle-ci ne soit pas ignorée et que, au contraire, elle constitue un levier utile pour l'action du Gouvernement.

M. Bachy a bien voulu souligner que la France avait eu souvent l'initiative et nous continuerons à donner cette impulsion à l'ensemble de la construction européenne.

Coordination ensuite. Face à une réalité européenne qui embrasse de plus en plus tous les aspects de la vie gouvernementale, il faut veiller à maintenir une cohésion et une ligne de conduite claire, qui constituent le gage de notre crédibilité dans les enceintes de négociation.

Synthèse enfin, car il importe d'aller à l'essentiel si l'on veut faire prévaloir quelques principes simples au service d'objectifs européens ambitieux.

Aussi, sous l'autorité du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, j'entends conduire mon action, à défaut de moyens matériels considérables, avec quelques idées, et en tout cas avec une résolution sans faille en faveur de la construction européenne.

Comme l'indique votre rapporteur, M. Seitlinger, le décret du 31 octobre qui fixe mes attributions met en avant cette notion de construction européenne pour définir mon mandat. Il faut, en effet, prendre en compte désormais les évolutions de l'ensemble du continent européen, et ne plus séparer artificiellement l'Europe de l'Ouest des ex-pays d'Europe de l'Est.

Il devient, par ailleurs, de moins en moins facile de distinguer les activités de la coopération politique du domaine strictement communautaire.

Par ailleurs, comme l'a bien noté votre rapporteur, les services administratifs concernés par ces domaines d'activité sont mis à ma disposition en tant que de besoin, à l'image du S.G.C.I., dont je n'ai pas souhaité assurer par délégation la présidence du comité interministériel. J'estime en effet que l'efficacité des arbitrages requiert l'action directe et personnelle du Président de la République ou du Premier ministre.

M. Lefort, qui n'a sans doute pas lu mon décret d'attributions avant d'affirmer que j'avais des responsabilités réduites, pourra constater que ses craintes étaient vaines. C'est la première fois que le ministre chargé des affaires européennes a compétence sur l'Europe tout entière. A moins que M. Lefort ne déplore finalement que le ministre des affaires européennes s'intéresse de trop près au pays d'Europe centrale et orientale, puisque, je le rappelle, j'ai autorité sur la mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale – mission dont j'étais d'ores et déjà responsable avant d'assumer ces fonctions ministérielles.

Les moyens budgétaires qui me sont alloués sont bien connus de vous tous. Permettez-moi de rappeler comment se décomposent les 90 millions de francs dont je vous ai parlé. Il y a d'abord 3 millions de francs prévus pour les frais de déplacement et de réception. Il y a surtout – c'est le montant le plus important – 43 millions de francs correspondant aux indemnités prévues pour nos représentants élus au Parlement européen. C'est d'ailleurs sur cette seule ligne qu'est concentrée la totalité de l'augmentation des crédits prévus pour les affaires européennes. C'est ensuite une somme de 24,3 millions de francs consacrée à l'amélioration de la desserte aérienne de Strasbourg. Bien entendu, cette action est primordiale. Elle témoigne de la volonté des autorités françaises de ne pas laisser certains milieux remettre en cause la vocation de Strasbourg comme siège du Parlement européen.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Ce combat exige volonté politique et mobilisation matérielle. La volonté politique existe. Elle a été affirmée au plus haut niveau de l'Etat par le Président de la République à l'occasion des trois derniers conseils européens. Elle ne vise à rien d'autre qu'à voir reconnue de manière définitive une situation qui existe depuis plus de trente ans et qui confère à Strasbourg une légitimité incontestable.

Les moyens matériels doivent suivre cette volonté politique, et je m'y emploierai. Le rapport Villain a montré ce qui doit être fait. Les partenaires de l'Etat, à commencer par la ville

de Strasbourg, ont déjà retroussé leurs manches et méritent d'être salués pour l'effort qu'ils fournissent dans cette tâche. Quant à l'Etat, il n'entend pas être de reste. Ainsi en va-t-il en particulier de l'amélioration des lignes aériennes qui ont été développées et qu'il convient bien entendu de stabiliser pour offrir aux parlementaires européens une qualité de service à la hauteur de leurs souhaits. Je voudrais souligner ici, comme je l'ai dit au Parlement européen, que le Parlement européen doit savoir qu'il trouvera auprès du gouvernement français un interlocuteur disposé à rechercher en permanence des solutions aux problèmes pratiques qui pourraient se poser. Mais cela suppose, bien sûr, que chacun soit prêt à agir loyalement dans le respect des compétences prévues par le Traité, sans chercher par des méthodes insidieuses à revenir sur l'acquis de plus de trente ans d'histoire de la Communauté.

M. Jean-Marie Cero. Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Demeurent enfin 20 millions de francs de crédits d'intervention et de subvention qui doivent permettre de poursuivre dans les directions qu'avait fixées Edith Cresson.

D'abord, l'information générale du public au moyen de la banque de données mise sur minitel, ou encore par le biais de brochures « Euroguide », dont l'effort de pédagogie est, je crois, bien connu de vous. J'ai d'ailleurs l'intention, comme l'ont souhaité MM. Bachy et Bosson, de développer l'information du public sur la construction européenne en tâchant de montrer qu'elle n'est pas quelque chose d'abstrait, mais qu'elle concerne au contraire la vie de chacun d'entre nous.

Deuxième direction : les contacts avec les entreprises et, plus généralement, avec les milieux économiques, sans lesquels existe le risque de mettre en place un marché unique désincarné, coupé des réalités du monde professionnel.

Dans ce contexte, je souhaite poursuivre l'œuvre des groupes d'étude et de mobilisation qui sont parvenus à associer l'administration et les industriels dans la recherche d'une synergie féconde pour la défense de nos intérêts et des propositions constructives à Bruxelles.

Je voudrais enfin continuer à attribuer des subventions à celles des associations qui servent aussi la cause européenne et qui, en formulant des propositions, souvent novatrices, sont un utile stimulant dans l'action du Gouvernement.

Mais je ne voudrais pas quitter le terrain budgétaire sans aborder brièvement la question du budget communautaire. M. Malvy, auquel je tiens à rendre hommage, a fort justement fait remarquer que la logique du « taux de retour » poussée à l'extrême faisait fi des avantages économiques difficilement quantifiables que la France retire de son appartenance à l'Europe. Votre rapporteur a raison. Il faut garder une vue d'ensemble sur le budget communautaire. Bien sûr, la contribution française augmente, mais c'est parce que le budget communautaire dans son ensemble s'accroît au rythme des nouvelles politiques qui se mettent en place depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique et qui visent à traduire la solidarité clairement affirmée en 1986 entre les Douze. N'oublions pas que cette solidarité a été l'une des conditions pour le succès du marché européen.

Enfin – je reprends ici l'exemple des fonds structurels qui a été mis en avant par vous-même, monsieur Malvy – il ne faut pas sous-estimer les bénéfices que retire la France de la réforme des fonds structurels. Bien sûr, ces bénéfices seront plus sélectifs, dès lors qu'ils concernent essentiellement les régions les moins favorisées de notre territoire. Mais ils ne sont pas négligeables. Ainsi, on pourrait faire cette remarque à propos de l'objectif 5 b des zones rurales, où la France obtient la dotation la plus importante parmi les Etats membres. De même pour l'objectif 2 c qui concerne les zones en déclin industriel, où plus d'une quarantaine de bassins industriels reçoivent les dotations communautaires. Sans parler des départements d'outre-mer et de la Corse, qui bénéficient de l'intégralité du doublement des fonds structurels.

Vous vous êtes aussi inquiété, monsieur Malvy, du risque d'une augmentation des dépenses agricoles liée à l'unification allemande et vous vous êtes prononcé pour la mise en place d'une réserve financière. Vous savez que c'est une idée que la France a soutenue, en faisant valoir d'ailleurs qu'il n'appartenait pas aux agriculteurs de la Communauté de porter le fardeau financier de l'unité allemande. Je crois que cela a été compris de nos partenaires. Après une longue et difficile négociation, il a été convenu que la Commission présenterait des propositions d'accroissement du plafond des dépenses agricoles si les estimations de progression de ces dépenses se révélaient insuffisantes. Et nous veillerons, je vous en donne l'assurance, à ce que cet engagement soit clair et précis.

Nos moyens budgétaires sont limités, mais ils sont mis au service d'une cause qui, elle, ne l'est pas. L'Europe – vous avez été un grand nombre à le noter – avance aujourd'hui à un rythme qui s'accélère. Certains s'en étonnent qui ont voulu voir dans le récent Conseil européen de Rome une précipitation excessive. Je dirai : au contraire ! Il me semble que l'Europe en marche obéit à une logique qui impose de tels choix et requiert du courage et de la fermeté.

Que devons-nous faire dans les prochaines années ? Achever le Marché unique, mettre en place une union politique, ainsi qu'une union économique et monétaire, c'est-à-dire conclure le travail mis en œuvre depuis l'adoption de l'Acte unique en 1985 et préparer l'avenir en mettant en place une entité européenne à finalité fédérale dotée d'une politique étrangère et d'une sécurité communes, d'une politique économique et monétaire, et prévoyant des principes qui assurent une véritable citoyenneté européenne.

S'agissant du Marché unique, l'effort est lancé maintenant depuis plus de quatre ans. Le Gouvernement, les administrations et les milieux économiques se sont mobilisés pour faire de cette opportunité une chance pour notre pays, et de cette chance une réussite pour l'ensemble de notre économie. Le bilan n'est pas négligeable.

Ainsi le conseil des ministres peut se réjouir d'avoir adopté les deux tiers des 282 mesures prévues. Quant au taux de transposition des directives communautaires dans les législations nationales des Etats membres, il s'est considérablement amélioré depuis un an. D'ailleurs, la France occupe un bon rang parmi les pays s'agissant de cette transposition, ainsi que l'a souligné un des rapporteurs.

Cette approche quantitative peut évidemment donner l'impression que le marché intérieur est sur les rails et que l'échéance sera tenue. Mais sur ce point, prenons garde à la démobilisation qui résulterait d'une appréciation uniquement quantitative de l'état d'avancement du Marché unique, car certains dossiers importants comme ceux relatifs à la fiscalité ou aux transports ne sont pas encore complètement réglés, en dépit des progrès importants réalisés, notamment sous la présidence française des Communautés. Un accord dans ces domaines est absolument indispensable, pour réaliser complètement les quatre libertés inscrites dans l'Acte unique et dont je rappelle qu'elles sont la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux ainsi que la liberté des services.

La liberté de circulation des personnes connaît dans le cadre des accords de Schengen une coordination prometteuse entre cinq Etats membres de la Communauté – et bientôt six puisque nous avons accepté que l'Italie y adhère. Toutefois, je pense que cette coordination reste encore trop hésitante lorsqu'elle concerne les douze Etats membres de la Communauté. Nous avons encore du chemin à parcourir pour réaliser l'espace sans frontières que nous souhaitons.

Je voudrais aussi faire observer que le concept de Marché unique doit s'accompagner d'un développement équilibré de la Communauté, où les préoccupations de libéralisation ne doivent pas faire disparaître l'objectif légitime et reconnu d'une harmonisation des politiques entre les Etats membres. C'est cette préoccupation qui a été à l'origine de la réforme des fonds structurels et de l'effort de cohésion économique et sociale. Elle a inspiré également des décisions récentes en matière d'environnement, en dépit des difficultés réelles qui existent dès lors qu'il s'agit, pour des partenaires aux sensibilités souvent très différentes, de se mettre d'accord sur des normes communes.

C'est également cette préoccupation qui a motivé le souci des autorités françaises de faire progresser l'Europe sociale et en particulier de mettre en œuvre la charte sociale qui, comme vous le savez, a été adoptée à Strasbourg en décembre 1989.

Nous sommes ici au cœur de la logique communautaire que nous souhaitons promouvoir, c'est-à-dire une construction de l'Europe où l'effort d'intégration économique ne peut ignorer les considérations qui doivent s'attacher à la défense des intérêts des salariés et à la protection de leurs droits. On ne saurait cautionner un grand marché intérieur qui aboutirait à une régression en ce domaine au motif d'une libre concurrence aveugle et souveraine. Il y aurait là un risque

grave de créer progressivement un divorce avec l'opinion, qui ne comprendrait pas, à juste titre, que le chemin vers 1993 se traduise par une diminution de la protection sociale ou par un affaiblissement des régles en matière de relations du travail.

M. Jean-Claude Lefort. C'est pourtant ce qui se passe !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Il faut enfin veiller, comme M. Le Déaut l'a fort bien souligné, à ce que les travaux menés au sein du conseil ne ressemblent pas à une coquille vide.

Je dis souvent que l'Europe ne se fera pas avec des mots. Je crois aussi qu'il ne suffit pas de mettre en place un cadre juridique certes satisfaisant pour les Etats membres, mais au sein duquel les efforts pour une véritable coopération industrielle entre les entreprises européennes, ou la mobilisation pour une recherche européenne adaptée aux défis de notre époque se heurteraient à l'indifférence, pour ne pas dire à l'égoïsme national ou au repli frileux.

Il faut, par conséquent - et j'y suis pour ma part décidée -, encourager les partenaires économiques des différents pays membres à collaborer entre eux. C'est en ce sens que nous avons œuvré, en veillant, comme M. Le Déaut a bien voulu le souligner, à la promotion de la télévision haute définition ou en appelant l'attention de nos partenaires et de la Commission sur la nécessité de mettre en place les grands réseaux transeuropéens dans le domaine des transports, des télécommunications et de l'énergie.

Je reviendrai brièvement sur quelques-uns des points sur lesquels M. Le Déaut a insisté.

D'abord, il a souhaité un développement des programmes Eurêka. A cet égard, je tiens à rappeler que le conseil des ministres de la recherche, qui s'est tenu à la fin du mois de décembre dernier, a souligné l'intérêt d'une coopération plus étroite avec les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la recherche, ce qui est conforme au souhait de M. Le Déaut.

Cette orientation doit trouver sa concrétisation dans le cadre de la négociation des accords européens pour lesquels la Commission vient de soumettre des directives au conseil, qui en débattra le 12 novembre prochain. Il s'agirait d'associer ces pays à des projets et à des programmes spécifiques de recherche communautaires, à l'instar de ce que la Communauté a déjà entrepris avec les pays de l'A.E.L.E. Des programmes Eurêka pourraient dans un deuxième temps associer des entreprises communautaires et des entreprises d'Europe centrale et orientale.

M. Le Déaut a également souhaité que l'on prenne des mesures supplémentaires pour le développement de la télévision haute définition. Je rappellerai simplement les progrès importants de ces derniers mois : confirmation de l'intérêt des normes européennes en mai 1990 à Düsseldorf ; lancement de la deuxième étape du projet Eurêka de télévision haute définition le 1er juin dernier pour trois milliards de francs ; accord de coopération de grande envergure entre Philips et Thomson avec un programme commun de recherche de 20 milliards de francs et Philips a confirmé ses engagements malgré ses difficultés actuelles ; signature d'un contrat pluriannuel entre l'Etat et Thomson, pour lequel la contribution de l'Etat sera de trois milliards de francs sur un programme total de recherche et de développement d'un montant de neuf milliards de francs ; enfin, confirmation de l'accord franco-allemand sur la norme D 2 Mac, qui est évidemment une étape essentielle vers la haute définition.

S'agissant de l'électronique, je n'ai pas besoin, bien sûr, d'insister sur le caractère stratégique de ce secteur qui regroupe 13 000 sociétés en Europe, lesquelles ont beaucoup investi ces cinq dernières années, dans le même temps qu'elles bénéficiaient d'une conjoncture favorable. Toutefois, aujourd'hui, elles connaissent, c'est indéniable, des difficultés, en particulier la société française Bull. Il convient cependant de remarquer que toutes les entreprises informatiques américaines enregistreront en 1990 des pertes importantes ; à l'exception d'I.B.M., qui a néanmoins licencié 40 000 personnes les trois dernières années. La crise est donc générale.

Il ne faut pas perdre de vue que dans ce secteur, l'Europe conserve toutes ses chances pour peu qu'elle privilégie le long terme, c'est-à-dire qu'elle dégage les moyens financiers nécessaires pour le développement des technologies d'avenir. C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrivent les programmes de recherche-développement Esprit - avec 1,6 milliard d'ECU pour la phase II -, Drive dans le secteur automobile, et JESSI pour les semi-conducteurs.

Tous ces programmes posent comme condition la compatibilité des équipements, et c'est un point essentiel lorsque l'on sait que les ordinateurs de Bull et de Siemens - les deux principaux producteurs européens de ce secteur - ne sont pas compatibles entre eux. Vous avez vous-même parlé de la compatibilité des normes, monsieur Le Déaut, et c'est bien un sujet primordial.

La Communauté s'occupe aussi de soutenir la demande. Tel est le sens de l'initiative du sytème nerveux européen qui a vocation à assurer l'interopérabilité des réseaux de communication entre administrations européennes. Mais là s'arrête aussi la responsabilité de la Communauté et des pouvoirs publics français car c'est aux entreprises qu'il incombe de définir des stratégies adaptées au marché. Dans le domaine informatique, cela signifie qu'il faut être à même de répondre au développement spectaculaire, notamment au Japon, de la micro-informatique.

Vous avez également évoqué, monsieur Le Déaut, le projet de T.G.V.-Est. Le Gouvernement travaille sur celui-ci, mais, pour le moment, aucune décision n'a été prise.

M. François Grussenmeyer. Pour combien de temps encore ?

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. La décision sera prise en temps utile. La précipitation excessive n'est jamais bonne conseillère !

Pour les transports aériens, il en va de même. Mais, en ce domaine, certaines améliorations ont déjà été obtenues, grâce à la France. Alors que la France présidait la Communauté en 1989, elle a invité les Etats membres à faire un effort pour que le contrôle aérien soit renforcé par une meilleure coordination entre les partenaires d'Eurocontrôle.

En la matière, il est important d'œuvrer avec patience et avec énergie et de ne jamais perdre de vue l'objectif que l'on se fixe. Or, selon moi, le Marché unique ne doit pas se limiter à être un concept juridique enrichi chaque jour par des directives plus complexes et plus subtiles. Vous avez compris, mesdames, messieurs les députés, à l'insistance que je mets à répondre à des questions très concrètes, que, pour moi, le Marché unique doit reposer sur la réalité économique et offrir à nos entreprises les moyens d'aborder cette réalité avec la capacité de pouvoir le faire en bonne position, d'y jouer un rôle, et avec la volonté de se mobiliser.

Je ne voudrais pas terminer mon exposé sur le Marché unique sans aborder son volet externe, c'est-à-dire les négociations commerciales internationales. Tous les rapporteurs ont d'ailleurs évoqué les négociations qui se déroulent actuellement dans le cadre du G.A.T.T.

S'agissant de l'agriculture, je reprendrai d'abord les propos qu'ont tenus hier, dans cette enceinte, le ministre de l'agriculture et le Premier ministre. Nous sommes parvenus à un accord à Bruxelles, et si nous avons accepté de nous rallier à un accord, c'est parce que nous avons réussi à obtenir les garanties que nous demandions depuis le début de cette négociation sur le principe et sur les modalités du maintien de la préférence communautaire.

On évoque un objectif de baisse de 30 p. 100. Je voudrais souligner, comme l'a fait hier M. Mermaz, que, globalement, la moitié du chemin est déjà parcourue et qu'une réduction des soutiens n'équivaut pas à une réduction des revenus - il ne faut pas faire la confusion. Nous avons d'ailleurs demandé à la Commission de proposer très vite des mesures d'accompagnement destinées à soutenir le revenu des agriculteurs.

Enfin - et c'est une remarque de bon sens - je vous ferai remarquer que les négociations ne commencent qu'à partir de maintenant. Or, comme l'a dit M. Mermaz, notre offre ne restera sur la table que si nos partenaires présentent des offres équivalentes. C'est très clair pour nous, et c'est très clair pour l'ensemble de nos partenaires de la Communauté. Pourquoi ? Parce que nous estimons en particulier que l'offre américaine, qui repose sur deux chiffres très médiatiques - une réduction de 75 p. 100 et une autre de 90 p. 100 -, ne comporte en réalité aucun chiffrage global. Or chacun sait que, dans ces négociations, le diable est dans le détail, et nous avons bien l'intention de le traquer là où il se trouve !

D'une façon plus générale, je ferai observer que les négociations du G.A.T.T. concernent une quinzaine de secteurs et pas seulement l'agriculture. Nous avons d'ailleurs suffisamment insisté depuis le début de cette négociation, il y a quatre ans, pour que celle-ci soit équilibrée et qu'elle ne se concentre pas sur un secteur ou sur un autre, notamment sur celui de l'agriculture.

L'Uruguay Round est une négociation globale qui porte aussi bien sur les subventions que sur les services ou les textiles – je ne vais pas vous infliger toute la liste, parce qu'elle est longue –, et nous ferons en sorte qu'elle reste jusqu'à son terme une négociation globale et équilibrée. Nous devons parvenir dans tous les secteurs – je dis bien dans tous les secteurs – à des résultats. Nous y serons très vigilants dans la mesure où certains de nos partenaires semblent avoir oublié que ce doit être une négociation globale.

Le Marché unique est un des grands paris de l'histoire de la Communauté ! Toutefois, chacun a pu observer que les évolutions à l'extérieur de la Communauté, notamment celles qui ont affecté notre continent européen, tout autant que les pressions internes nous ont commandé d'accélérer l'allure et de porter notre regard un peu plus loin.

Avec l'union économique et monétaire et avec l'union politique, la Communauté s'engage, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans la voie d'une Europe à vocation fédérale, mais d'une manière réaliste et progressive car cette direction n'implique en aucun cas le renoncement à l'identité nationale, ni la remise en cause des équilibres actuels, notamment en matière institutionnelle.

Notre démarche vise en effet à combler les vides actuels de la construction européenne afin de lui assurer une plus grande cohérence et de permettre l'émergence d'un ensemble doté enfin des attributs qui modèlent l'union future de l'Europe.

Ces nouveaux éléments – je n'y insisterai pas beaucoup car le ministre d'Etat les a évoqués ce matin dans son intervention – sont clairs et simples.

Premier élément : une politique étrangère et de sécurité commune, définie par les intérêts communs des Etats membres et permettant à l'Europe de parler de plus en plus d'une seule voix.

Deuxième élément : une monnaie unique gérée par une banque centrale européenne indépendante, accompagnée d'orientations économiques de mieux en mieux coordonnées entre les Etats membres de la Communauté. Nous avons établi, le 27 octobre dernier à Rome, un calendrier pour aller vers cet objectif final. Nous le respecterons. Nous entrerons à douze Etats membres dans la conférence intergouvernementale puisque le Royaume-Uni, même s'il ne s'associe pas à l'objectif final, a choisi de participer aux travaux de celle-ci. Et, bien entendu, nous souhaitons, monsieur Seitlinger, pouvoir aussi sortir à douze de cette conférence. En tous cas, nous ne nous laisserons pas dévier de notre route.

Troisième élément, enfin : une citoyenneté européenne véritable qui assure à ses titulaires des droits et des prestations identiques sur tout le territoire de l'union. A M. Bosson, qui s'est particulièrement intéressé à cette question, je rappellerai que M. Dumas a fait état, ici même, le 10 octobre dernier, de la volonté de la France de soutenir le projet d'une charte solennelle qui consacrerait la double appartenance du citoyen à sa patrie et à l'Europe. M. le ministre d'Etat avait ajouté que cela impliquait une liberté pleine et entière de circulation, d'établissement et de résidence, le droit de vote sur le lieu de résidence, notamment pour les élections au Parlement européen, et une protection commune des citoyens européens à l'étranger.

S'agissant des objectifs du Gouvernement français en matière d'union politique, je ne répéterai pas ce que M. Roland Dumas vous a indiqué ce matin. Je me bornerai simplement à rappeler quelques principes clairs.

D'abord, il faut développer l'action de la Communauté là où l'expérience des dernières années justifie des transferts de compétences.

En deuxième lieu, nous devons renforcer l'efficacité des institutions communautaires, mais sans affecter l'équilibre actuel.

Enfin, il convient d'améliorer le contrôle démocratique sans perdre de vue la nécessité d'associer les représentations nationales à la construction en cours.

Au-delà de ces principes, il convient cependant de dissiper quelques malentendus.

D'abord sur le rôle que nous souhaitons voir confier au Conseil européen dans la définition des grandes orientations de la future union en matière de politique étrangère ou dans le domaine économique et monétaire. Est-il vraiment réaliste d'imaginer que, sur un terrain aussi éminemment politique, où va être engagée de manière croissante la responsabilité des Etats membres, on puisse tout simplement ignorer l'instance de décision la plus haute au sein de la Communauté ?

C'est le Conseil européen qui a pris les décisions essentielles dans la Communauté depuis plusieurs années, qu'il s'agisse de l'Acte unique, de l'adoption de la charte sociale, de l'engagement en faveur de l'union économique et monétaire ou, plus récemment, de l'union politique. Je ne vois pas au nom de quoi on refuserait à cette instance, qui est, je le répète, la formation la plus élevée de la Communauté, de continuer à prendre ces décisions importantes et ces grandes orientations. Je me demande même si ceux qui refusent de reconnaître cette réalité ne préféreraient pas, en définitive, le *statu quo* à la recherche de nouveaux domaines d'actions pour l'Europe.

J'ai parlé tout à l'heure de l'amélioration des rapports entre les représentations parlementaires nationales et le Parlement européen. Je tiens à dire à ceux que cela inquiète qu'il ne s'agit pas de réduire le rôle de l'assemblée de Strasbourg, au contraire.

M. Jean-Claude Lefort. C'est cela le problème !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Le vôtre, peut-être, pas celui de tout le monde.

M. Roland Dumas a eu récemment l'occasion, au sein du Conseil, de marquer notre accord pour un renforcement du pouvoir du Parlement européen, par le biais du droit de pétition et d'enquête, par le rôle accru qui lui serait attribué dans la nomination des membres de la Commission et de son président et par un développement de la procédure législative de coopération.

Les procès d'intention sont donc malvenus. Mais il est clair que, dans les domaines nouveaux de l'union politique et de l'union économique et monétaire, il faut mettre en place un organe capable d'éviter le vide démocratique et apte à accueillir tout aussi bien la sensibilité des représentations nationales que le point de vue du Parlement européen.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. De là l'idée d'un congrès – que nombre d'entre vous ont soutenue, en particulier le président de votre commission des affaires étrangères – qui rassemblerait deux ou trois fois par an des élus nationaux européens pour prendre position sur les grandes orientations de l'union définies par le Conseil européen.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. A ceux qui font valoir que la prise en compte des parlements nationaux demeure de la seule responsabilité d'une bonne gestion des relations entre le Gouvernement et les élus nationaux, je répondrai que l'observation est juste mais qu'elle n'est pas suffisante.

Il faut en permanence, j'en suis convaincue, veiller à l'information régulière de votre assemblée sur les activités communautaires. J'ai dit ici même, le 10 octobre, que j'étais disponible pour mener ce travail avec vous. Mais quand bien même cela serait fait, aurions-nous réglé pour autant le problème au niveau communautaire ?

Au moment où nous nous engageons dans une approche qui conduit progressivement à faire entrer dans le domaine de l'union des activités de plus en plus significatives, nous devons envisager une enceinte parlementaire permettant à cette évolution de se faire en bonne harmonie au moyen d'une pédagogie mutuellement bénéfique.

Je pense que la réunion à Rome, le 27 novembre prochain, de la conférence des Parlements d'Europe sera une préfiguration de ce concept, et j'espère en tout cas qu'elle démontrera la nécessité d'un tel organe.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Très bien !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Je ne veux pas trop prolonger cette réflexion. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces thèmes à l'occasion des questions que vous voudrez bien poser. Je ne peux cependant pas conclure sans vous inviter à regarder au-delà de la Communauté européenne et à aborder la question de ses relations avec ses voisins et ses partenaires. Mes nouvelles attributions m'y incitent mais, surtout, l'histoire nous le commande.

J'observe que l'Europe des Douze a su, depuis ses origines, ne pas rester confinée sur son seul territoire. C'est son honneur d'avoir su tisser un réseau de liens de plus en plus nourris avec des partenaires de plus en plus nombreux : hier les pays méditerranéens, l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, les pays d'Amérique centrale et du pacte andin, demain l'A.E.L.E., l'Amérique latine en général ou encore le Golfe.

Il faut s'employer à développer ces relations et, vous le savez, la Communauté réfléchit pour approfondir ses liens et leur donner un contenu plus substantiel. Ainsi, en ce qui concerne nos relations avec les pays du bassin méditerranéen, sur lesquels M. Bellon a insisté à juste titre tout à l'heure, le Conseil cherche à mieux structurer et à améliorer notre aide.

Il en va de même s'agissant de nos rapports avec les pays de l'A.E.L.E., avec lesquels nous sommes engagés, depuis la présidence française, dans une négociation ambitieuse visant à créer entre eux et la Communauté un espace économique où s'appliqueraient les principes et les règles du marché unique.

Cette préoccupation prend tout son sens aujourd'hui, avec le souci de la Communauté de se rapprocher de l'autre Europe et de mettre en place, avec elle, une coopération approfondie. Cette volonté concerne en premier lieu la Communauté, bien entendu, mais aussi le Conseil de l'Europe, qui s'est ouvert il y a quelques jours à la Hongrie et qui s'ouvrira probablement au cours de l'année prochaine à la Pologne et à la Tchécoslovaquie.

Il y a là une occasion de donner à cette institution une nouvelle vigueur. Contrairement aux craintes exprimées par M. Seitlinger, la France n'est pas réticente au développement des activités du Conseil de l'Europe. Simplement, celui-ci n'a pas vocation à absorber la C.S.C.E. Tout en ayant un intérêt légitime à développer des liens entre ses propres organes et les futurs organes de la C.S.C.E., dont le ministre d'Etat a parlé, le Conseil de l'Europe ne peut le faire que dans le domaine de ses attributions.

Nous disons donc oui au développement des activités du Conseil de l'Europe, mais pour les pays qui le composent, c'est-à-dire les pays membres du continent européen – la géographie a tout de même un sens – et dans le domaine des attributions de cette institution.

Je rappellerai maintenant très brièvement notre effort bilatéral en faveur des pays d'Europe centrale et orientale. M. le ministre d'Etat et M. de Beaucé vous ont donné des indications à ce sujet. En 1990, 200 millions de francs de crédits ont été uniquement consacrés aux interventions. En 1991, 510 millions de francs viseront à augmenter notre coopération bilatérale sur plusieurs grandes priorités : la construction d'un Etat de droit, le passage à l'économie de marché, la restructuration des principaux secteurs économiques de ces pays, le développement de la présence française et des échanges de toute nature entre les jeunes, les étudiants, mais aussi les jeunes travailleurs.

Nous avons le souci d'assurer la cohérence entre notre coopération bilatérale et les initiatives prises au niveau communautaire et international. C'était et c'est toujours l'objet de la mission interministérielle qui m'avait été confiée dans mes fonctions antérieures et sur laquelle, je le répète, je continuerai à veiller puisqu'elle est placée sous mon autorité ; il m'appartient d'ailleurs de faire un rapport au Premier ministre sur ses activités.

Je voudrais, pour terminer, souligner l'importance des accords d'un type nouveau qui vont être négociés à partir du début de l'année prochaine entre la Communauté et les pays d'Europe centrale et orientale, dont les besoins sont immenses. Je crois que, par ce biais, nous pourrons mettre en place une collaboration fructueuse afin d'aider cette moitié de notre continent qui est restée arbitrairement coupée de nous depuis si longtemps.

C'est par ce biais que se dessine aussi la possibilité pour l'Europe tout entière de reconstruire son unité au sein de cette grande confédération européenne dont le Président de la République a proposé l'idée voici près d'un an. On perçoit par là même que l'approfondissement de la Communauté et la mise en place d'une confédération européenne sont complémentaires et non pas contradictoires, monsieur Cointat, et que, loin de se nuire, comme certains l'ont prétendu, ces deux projets se renforcent mutuellement et bénéficieront l'un l'autre de leur dynamisme respectif.

D'ailleurs, le prochain sommet de la C.S.C.E. sera l'occasion de faire avancer de telles idées. Le ministre d'Etat vous a déjà indiqué cet après-midi ce que nous attendons de cette réunion au niveau le plus élevé, qui a été souhaitée par le Président de la République et acceptée par tous nos partenaires du processus d'Helsinki. J'espère que le principe de la mise en place des nouvelles institutions prévues pour la C.S.C.E. et celui de rencontres régulières entre les responsables de cette nouvelle Europe seront adoptés. Ainsi sera confirmé l'élan donné à cette coopération entre les deux Europes qui s'amorce et dont il faut encourager l'essor, sans réserves et sans arrière-pensées.

C'est en tout cas dans ce sens que, pour ma part, j'entends œuvrer au début d'un mandat dont je mesure toute l'importance et pour lequel j'espère pouvoir compter sur vos réflexions, vos avis toujours pertinents et votre soutien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie, la parole est à M. Emile Kœhl.

M. Emile Koehl. Les pays développés n'ont pas encore clairement défini leurs lignes d'action pour l'aide à l'U.R.S.S. et aux pays de l'Europe centrale. Certains pays occidentaux estiment qu'aider financièrement un tel régime équivaudrait à arroser le sable et ne servirait qu'à boucher des trous pour repousser au maximum la chute du pouvoir soviétique. L'expérience a démontré qu'il y a incompatibilité entre marché et économie collectivisée et lien nécessaire entre marché et capitalisme. Les épargnants français savent ce que les emprunts russes souscrits de 1887 à 1914 leur ont coûté, puisque les avoirs français en Russie étaient évalués à 16 milliards de francs-or au début de la Première Guerre mondiale, soit l'équivalent de 240 milliards de nos francs actuels. S'il est vrai que la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, elle doit subordonner son aide à des réalisations concrètes de l'économie de marché en Russie.

Je souhaite, madame le ministre, savoir quel type d'aide la France apportera aux pays de l'Est dans la période de transition vers la démocratie et l'économie libérale. Celle-ci devrait s'inscrire dans le cadre de réformes de structures, tant économiques que politiques, en liaison avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Monsieur le député, vous avez raison de souligner qu'il faut se garder d'accorder à l'Union soviétique une aide qui se perde dans un trou sans fond ; vous avez dit que cela équivaudrait à arroser le sable. C'est précisément ce que nous nous sommes efforcés d'éviter de faire, puisque les crédits que nous lui avons consacrés sont fondés sur des projets précis et identifiés.

Des 5 milliards de francs que le Gouvernement a décidé d'accorder à ce pays, lors de la dernière visite de M. Gorbatchev, la plus grande partie concerne le financement d'exportations françaises et 1,6 milliard de francs concerne le refinancement des arriérés de ce pays vis-à-vis des entreprises françaises.

M. le président. La parole est à M. Marc Reymann.

M. Marc Reymann. Madame le ministre, selon Catherine Lalumière, secrétaire générale du Conseil de l'Europe, cet organisme peut devenir la structure de rassemblement de tous les pays d'Europe.

« C'est un peu la maison commune européenne qui est en train de se construire à Strasbourg autour du Conseil de l'Europe », vient-elle de déclarer. J'ajouterai que le maintien des sessions du Parlement européen et la construction d'un nouvel hémicycle sont autant d'éléments qui nous interpellent sur la nécessité de créer autour de Strasbourg, des deux côtés de la frontière, un espace européen symbolisant de façon durable la vocation européenne de la capitale alsacienne.

Je sais, de par les liens que j'ai au sein du groupe du parti populaire européen, dont je fais partie au Parlement européen, que le chancelier Kohl et son gouvernement sont favorables à un tel projet. Qu'en est-il du gouvernement français ?

« Si cette région Strasbourg-Ortenau devenait ainsi un pôle de la coopération franco-allemande, elle aurait alors de meilleures chances de conserver les institutions européennes qu'elle abrite, ainsi que d'en accueillir de nouvelles, compte tenu du rôle décisif joué par la France et l'Allemagne dans la construction européenne. » Ce sont les termes du rapport du Forum transfrontalier organisé au Palais de l'Europe le 17 mars 1990.

Ce même rapport n'est pas favorable à une simple extension du SIVOM transfrontalier, tendance actuellement développée dans le nouveau contrat de l'agglomération strasbourgeoise.

Je conclurai en reprenant une proposition du Forum transfrontalier : « Il serait judicieux d'entreprendre le plus tôt possible une action au niveau le plus élevé, en vue de faire reconnaître le principe même d'un district européen. » Ce point pourrait être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain sommet franco-allemand.

M. le président. Concluez, mon cher collègue.

M. Marc Reymann. Cela fait bientôt trente ans que l'idée d'un district européen à Strasbourg est l'objet de colloques et de propositions.

Ne croyez-vous pas, madame le ministre, que la désignation d'un chargé de mission et d'études permettrait de faire avancer utilement ce dossier qui, pour le moment, n'a pas de relais politique en France ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Monsieur le député, c'est une idée intéressante que vous venez d'émettre, mais ce projet peut poser des problèmes qu'il importe de mesurer avec précision avant de s'engager totalement.

Je vais demander à mes services d'examiner très attentivement cette proposition, qui est en effet formulée depuis un certain temps, et à propos de laquelle on constate des opinions divergentes, notamment au plan local.

Je ne sais pas si la bonne façon de faire progresser ce dossier consiste à nommer un chargé de mission. Mais je vais demander à mes services de s'y atteler rapidement, en faisant preuve d'une grande vigilance.

M. le président. La parole est à M. Xavier Hunault.

M. Xavier Hunault. Le Gouvernement est-il favorable à l'idée de doter la C.S.C.E. d'une assemblée parlementaire ? Par ailleurs, quel rôle attribue-t-il à chaque organisme européen ?

Vous venez, madame le ministre, de faire un exposé magistral dont 99 p. 100 ont été consacrés aux communautés économiques européennes. Vous avez parlé du Conseil de l'Europe, dont le comité des ministres vient de se réunir à Rome avant-hier. Au cours de cette réunion, il a été décidé que le comité des ministres devait jouer un rôle important dans la construction européenne.

Le 31 octobre, les neuf Etats de l'U.E.O. ont adressé un message aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays représentés à la C.S.C.E. pour dire combien ils entendaient être présents dans la construction européenne en matière de défense. Qu'en pense le Gouvernement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, *ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.* Monsieur Hunault, à votre question précise : « Souhaitez-vous une assemblée parlementaire de la C.S.C.E. ? » je donnerai une réponse précise : « Oui ! », et je l'ai dit du reste dans l'après-midi.

La réunion au sommet des trente-quatre pays qui se tiendra à Paris du 19 au 21 novembre doit décider de l'institutionnalisation de la C.S.C.E. Si les projets de la France sont retenus, un certain nombre d'institutions que j'ai déjà énumérées verront le jour, parmi lesquelles l'assemblée parlementaire représentative des différents parlements des pays concernés.

Quant à votre deuxième question, bien évidemment, la C.S.C.E. traitera des problèmes de sécurité. L'U.E.O. est appelée à jouer un rôle particulier dans le domaine de la sécurité en Europe. Il faudra trouver les moyens d'harmoniser les activités des deux organismes.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Madame le ministre, la réalisation du grand marché européen s'accompagne d'une inquiétude grandissante dans les départements d'outre-mer. Le P.O.S.E.I.D.O.M. n'a pas apporté les apaisements nécessaires, en dépit de ses aspects positifs. Le rhum ou l'ananas, par exemple, n'ont pas bénéficié du délai de dix ans accordé à l'octroi de mer. Les retards dans l'application du P.O.S.E.I.D.O.M. ont entraîné des pertes sèches en matière d'intrants, par exemple. Je centrerai ma question d'aujourd'hui sur le problème vital de la banane.

Un bref rappel. Le secteur de la banane constitue le premier employeur dans le secteur productif aux Antilles. Il représente plus de la moitié des exportations de la Martinique et de la Guadeloupe. L'économie bananière s'appuie sur une organisation du marché français datant de 1962, grâce à un arbitrage du Président de Gaulle ; deux tiers pour la banane des Antilles, un tiers pour les producteurs africains de la zone franc - Côte-d'Ivoire, Cameroun et Madagascar. Cet arbitrage est remis en cause aujourd'hui par le Cameroun, faisant craindre, à terme, la disparition de la banane des Antilles par la même technique qui avait éliminé l'ananas frais de la Martinique du marché français.

Ma question est double : par quels moyens la France peut-elle obtenir de la Communauté le maintien de l'organisation interne du marché bananier français jusqu'en 1996, année où l'Espagne devra modifier sa propre organisation ? Quelle stratégie la France mettra-t-elle en œuvre pour la survie de l'économie bananière qui nécessite la reconnaissance de la préférence communautaire, ainsi que des mesures permettant de compenser le handicap commercial chiffré à environ 3 francs du kilo de la banane française ? A l'arbitrage de Gaulle doit se substituer un arbitrage Mitterrand. C'est une question de survie pour la Guadeloupe et la Martinique.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Vous posez là un vrai problème, monsieur Lordinot, sur lequel le Gouvernement s'est penché depuis plusieurs années maintenant. Vous savez que le marché communautaire de la banane est morcelé, que la moitié des bananes consommées dans la Communauté provient en effet des départements d'outre-mer ou des pays associés à la Communauté et que, en revanche, la République fédérale d'Allemagne se fournit en Amérique centrale, en vertu d'un protocole annexé au Traité de Rome, accepté en 1957 et qui va être étendu à l'ex-République démocratique allemande sur la base d'un contingent en exemption de droits de douane, qui atteindra 892 000 tonnes en 1990. C'est vrai que ce cloisonnement du marché est appelé à disparaître à partir de 1992 et cela explique vos inquiétudes.

Notre objectif est clair. Il est de maintenir la place des bananes des départements d'outre-mer face aux produits centre-américains qui sont, en effet, beaucoup plus compétitifs parce que leur prix est beaucoup plus bas. La commission connaît nos préoccupations et le degré de la préférence communautaire que nous entendons faire prévaloir dans le futur marché unique de la banane, au bénéfice, notamment, des Antilles.

Il faut, dans le même temps, que les organisations de producteurs jouent la carte de la qualité et améliorent aussi leur compétitivité. Je puis vous assurer en tout cas que nous sommes en train d'examiner plusieurs moyens de parvenir aux résultats que nous recherchons et que nous sommes bien déterminés à obtenir. Parmi ces idées, lesquelles, pour l'instant, ne sont pas arrêtées, mais simplement envisagées, il y a par exemple une véritable organisation commune de marché ou bien la mise en place de prélèvements à l'importation. Vous voyez que nous nous penchons sur des formules précises.

M. le président. La parole est à M. André Bellon.

M. André Bellon. Madame le ministre délégué, j'avais déjà eu l'occasion d'évoquer avec vous le problème de la future banque centrale d'émission. Vous venez d'en reparler.

Des qualificatifs ont été donnés à cette banque. On a parlé de banque indépendante, de banque libre. Ce sont des mots forts, qui ont une connotation affective ou philosophique. Il importe aujourd'hui de repréciser ce que nous entendons par là.

L'idée d'une banque d'émission indépendante renvoie, d'une certaine façon, même dans la reprise des termes, à l'organisation allemande, c'est-à-dire aux rapports entre la Bundesbank et l'Etat allemand. Dans le même temps, et contrairement à ce qui est souvent dit, la Bundesdank n'est pas indépendante. Un des articles de ses statuts – l'article 13 – crée un lien entre l'Etat et la banque. De ce point de vue, mes questions ne vous étonneront pas ; je ne vous demande pas, bien entendu, une réponse dans le détail.

Quelle sera, sur un point essentiel, la politique monétaire, qui n'est pas sans conséquences sur l'économie, sur le social, sur l'aménagement du territoire, et quels seront les liens entre les institutions démocratiques de l'Europe et la mise en œuvre de cette politique monétaire ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Votre question est importante, en effet. La perspective d'une banque centrale européenne indépendante correspond à un engagement que nous avons pris dans la négociation sur l'union économique et monétaire. Mais je dois apporter plusieurs précisions.

D'abord, cette banque ne fonctionnera que dans la dernière phase, c'est-à-dire lorsque sera réalisée soit la fixité des parités entre les monnaies nationales, soit la monnaie unique. C'est alors que les transferts de compétences se feront à son bénéfice et que son indépendance sera effective. Elle ne va pas couvrir tout le champ de l'union économique et monétaire. Elle sera compétente pour gérer la monnaie unique et la politique monétaire unique. Tout comme la Bundesbank allemande – vous avez raison de le souligner –, elle devra situer son action dans le cadre de la politique économique générale qui aura été décidée par les institutions politiques de la Communauté. C'est parfaitement clair d'ores et déjà à ce stade des négociations. Il ne peut donc y avoir aucune ambiguïté à ce sujet. Il y aura indépendance sur l'objectif précis et limité de la politique monétaire intérieure, car même s'agissant de la politique monétaire vis-à-vis de l'extérieur, c'est-à-dire de la détermination du taux de change, nous soutenons, nous, en tout cas, l'idée qu'il faut que la parité de l'ECU futur par rapport au dollar ou au yen reste du ressort des autorités politiques.

Troisième élément : il faudra trouver dans le cadre des négociations de la conférence intergouvernementale les modalités adéquates pour que cette banque centrale puisse être contrôlée par les autorités démocratiques. Je vous signale d'ailleurs que le Conseil européen de Rome a précisé qu'elle rendrait compte aux instances politiques responsables.

M. le président. La parole est à M. André Delehedde.

M. André Delehedde. Il y a un an jour pour jour, le mur de Berlin tombait. Aujourd'hui, l'Allemagne est une, et tous ici nous nous réjouissons de ce fait. Les Allemands ont aspiré à cette unification. Ils ont su la concrétiser dans des délais surprenants. Mais, surtout, l'Allemagne est une dans l'Europe, et cette entrée des 17 millions d'Allemands de l'Est dans la Communauté s'est elle aussi réalisée dans des conditions extrêmement rapides.

L'euphorie de la chute du mur de Berlin, l'enthousiasme des retrouvailles ne doivent pas laisser la place à un sentiment d'inquiétude exacerbé lié, entre autres, au prix économique de cette réunification. Certes, on relève dans l'ex-R.D.A. de graves retards structurels et des déficiences dans l'appareil de production, mais aussi de réelles capacités de croissance. Au contact de l'économie ouest-allemande, y compris dans le domaine de l'agriculture où, pourtant, elle avait des atouts, l'économie de l'ex-R.D.A. s'est littéralement effondrée. L'unification du point de vue économique, c'est d'abord un test pour les Allemands de l'Ouest. C'est en même temps une charge dont il faut savoir qui la portera. La représentation nationale souhaiterait savoir, madame le ministre, quelles répercussions économiques cette unification allemande aura au niveau communautaire

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. D'abord les répercussions financières : il y aura des dépenses supplémentaires liées à l'unification allemande. Ces dépenses sont actuellement évaluées à 2,3 milliards d'ECU au total, dont un milliard d'ECU pour les fonds structurels et 1,3 milliard pour les dépenses supplémentaires liées au secteur agricole. De ce montant, il faut retrancher les recettes liées à l'unification allemande, puisque l'Allemagne tout entière cotisera au budget communautaire, et donc paiera davantage que l'Allemagne fédérale.

Ces recettes supplémentaires représentent 1,5 milliard d'ECU. La différence fait à peu près de 500 à 800 millions. Il n'est pas impossible que ce chiffre augmente, notamment si les dépenses liées à l'agriculture sont plus importantes que prévu. Mais, pour l'instant, telles sont les évaluations.

En ce qui concerne les répercussions économiques, nous avons souhaité – et nous avons obtenu, d'ailleurs – que dès l'unification allemande, l'ensemble du traité s'applique dans l'Allemagne unie, c'est-à-dire que l'Allemagne de l'Est, l'Allemagne orientale aujourd'hui, se conforme à toutes les règles du traité. Il y a, bien sûr, des mesures dérogatoires, parce que cela n'était pas possible dans tous les domaines immédiatement. Ces mesures dérogatoires sont limitées dans le temps, jusqu'en 1992, c'est-à-dire trois ans, dans certains secteurs, notamment les normes vétérinaires et phytosanitaires...

M. Xavier Deniau. Quelles sont-elles ?

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Les dérogations portent, jusqu'en 1992, sur les normes phytosanitaires et sur la qualité des produits agricoles, et, jusqu'en 1995, sur les normes liées à la protection de l'environnement. Vous savez que c'est un dramatique problème dans l'ensemble des pays de l'Est.

Je rappelle par ailleurs que des clauses de sauvegarde sont prévues pour éviter tout mouvement excessif d'importation. Je crois donc que nous avons ainsi mis en place les procédures et les règles nécessaires pour éviter que ces mesures dérogatoires, d'ailleurs limitées dans le temps – je vous fais remarquer que cette période transitoire est quand même particulièrement courte pour l'Allemagne de l'Est par rapport à d'autres pays qui ont adhéré à la Communauté –, ne se traduisent par des concurrences déloyales, pour certaines de nos productions. Nous avons les moyens de contrôle nécessaires.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Madame le ministre, votre gouvernement souhaite la mise en œuvre de nouvelles politiques communes, notamment une politique extérieure commune et une politique sociale commune. Mes questions porteront sur ces deux perspectives.

Au sujet de la politique extérieure, je souhaite aussi savoir si la future politique commune de l'Europe, telle que vous la concevez, absorbe ou non tout le champ des intérêts communs aux Etats membres. Dans la négative, ne conviendrait-il pas de prévoir le maintien de la coopération politique telle qu'elle fonctionne, avec le secrétariat actuel, pour les questions qui seraient communes aux Etats membres ou à la majorité d'entre eux, sans toucher pour autant à leurs intérêts essentiels ?

Quant à ma seconde question, elle concerne la politique sociale ; vous êtes une adepte de l'Europe sociale, vous nous l'avez rappelé tout à l'heure, et vous souhaiteriez même que la règle du vote à la majorité qualifiée soit étendue à l'ensemble des questions sociales.

Précisément, une menace grave pèse sur les régimes complémentaires de retraite des salariés français. Je rappelle que ces régimes ont été créés en 1947 pour l'un, en 1961 pour l'autre, qu'ils ont un caractère obligatoire et qu'ils fonctionnent sur la base de la répartition, à la différence des régimes complémentaires qui existent à l'étranger, lesquels fonctionnent sur la base de la capitalisation.

Or, la Commission estime qu'avant l'ouverture du grand marché, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1993, les régimes complémentaires français devront, soit entrer dans le système de coordination des régimes de base, ce qui leur ôterait leur autonomie de gestion et les exposerait à des décisions susceptibles de compromettre leur équilibre financier, ...

M. le président. Je vous demande de bien vouloir poser votre question, madame Catala.

Mme Nicole Catala. ... soit d'accepter le jeu de la libre prestation de services, laquelle implique la suppression de toute obligation d'adhésion à un régime, ce qui entraînerait la ruine de nos régimes complémentaires.

Cette seconde perspective, c'est-à-dire l'application de la liberté de prestation de services, se rattache au projet de directive actuellement à l'étude sur les fonds de pension, projet qui instaurerait une liberté d'adhésion à travers les frontières, une liberté de prestation de services pour les gestionnaires de ces fonds de pension et une liberté d'investissement des actifs de ces fonds dans l'ensemble des pays de la C.E.E.

Si ce projet de directive est adopté, le régime complémentaire de retraite français risque de s'écrouler. Est-ce ainsi, madame le ministre, que vous concevez l'Europe sociale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Madame le député, pour permettre à Mme Guigou de se reposer, vous m'autoriserez sans doute à vous répondre.

M. François Grussenmeyer. Quel galant homme !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je m'efforce de l'être mais n'y réussis pas toujours. *(Sourires.)*

Madame le député, vous avez parlé d'une politique extérieure commune et non d'une politique extérieure unique. Vous avez employé le mot juste. La réponse est dans votre question.

La France considère en effet qu'il serait insensé, parce que les esprits n'y sont pas préparés, d'imaginer que la Communauté économique européenne pourrait avoir une politique unique dans tous les domaines. Mais nous estimons avoir acquis suffisamment de maturité au sein de la Communauté pour faire quelques pas dans cette direction et pour adopter une politique commune dans certains domaines. Lesquels ? Ce sont évidemment ceux dans lesquels nous retrouverons la masse de nos intérêts communs et la référence aux valeurs qui nous sont communes.

Voulez-vous un exemple ? Les intérêts communs sont les intérêts économiques que la Communauté doit prendre en compte lors d'une crise internationale, du type de la crise du Golfe.

Voulez-vous une référence aux valeurs ? C'est la position que la Communauté pourrait adopter pour la défense des Droits de l'homme dans telle ou telle région du monde.

Mais il n'est évidemment pas question de mettre dans le pot commun l'ensemble de nos orientations de politique étrangère. Il ne viendrait pas à l'esprit de dire, par exemple, que l'on mettrait en commun avec les pays de la Communauté notre politique africaine.

Je crois avoir été assez clair.

Sur votre deuxième question, fort intéressante, mais prématurée...

Mme Nicole Catala. Est-ce qu'il y a un champ commun ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Il y a un champ commun reposant sur des intérêts communs et des valeurs communes.

Mme Nicole Catala. Un champ pour la coopération ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Qui décidera de ce champ ? Dans notre esprit, mais encore faudra-t-il faire partager ce point de vue par nos partenaires, ce doit être le Conseil européen, organe suprême de la Communauté. Je ne veux pas aujourd'hui engager plus en détail un débat entre vous et moi sur ce sujet.

Deuxième question. La France a fait adopter une charte sociale de la Communauté. C'est un cadre qu'il faut remplir. Ce n'est pas un fourre-tout. Et si je veux bien partager pour un instant vos préoccupations, permettez-moi également de vous rassurer. Nous n'en sommes qu'au début. Il ne faut pas tenir pour acquise telle ou telle proposition formulée ici et là. La question que vous avez posée est certes intéressante, mais elle manque de fondement, permettez-moi de vous le dire. Si un des commissaires, que je ne veux pas ici nommer, envisage en effet de porter la discussion sur ce terrain, il ne rencontrera pas l'assentiment de la France et nous aurons les moyens de nous opposer à cette initiative.

Mme Nicole Catala. Alors, il ne faut pas adopter le vote à la majorité qualifiée !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La charte sociale va privilégier en premier rang les relations du travail et il n'est pas question d'admettre qu'elle s'attaque, ni au début ni à la fin, dans notre esprit, aux couvertures sociales.

Vous voilà donc rassurée,...

Mme Nicole Catala. Pas tellement !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... du moins ai-je fait un effort pour essayer d'y parvenir !

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Je m'adresse à la fois au ministre d'Etat et à madame le ministre délégué, je ne sais pas quel est celui qui me répondra.

J'ai posé une question écrite le 23 juillet 1990, qui était ainsi rédigée : « M. Xavier Deniau rappelle à M. le Premier ministre que le Président de la République, lors de la conférence de presse tenue le 26 juin 1990 à l'issue du Conseil européen de Dublin, a indiqué que, aller vers un système à finalité fédérale, cela permet à la fois de bâtir l'Europe politique et d'assurer à chacun des pays qui prennent part à cette union la perpétuation de leur tempérament, de leur caractère, de leurs coutumes, de leurs lois. M. Xavier Deniau s'étonne de cette référence faite à une finalité fédérale – c'est le terme qu'a utilisé tout à l'heure Mme Guigou en ajoutant une " union à finalité fédérale " – de la Communauté, d'autant que M. le ministre des affaires étrangères, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le 28 juin dernier, a indiqué que le pouvoir politique européen ne pourrait être que le Conseil européen – et je suis bien de votre avis –, organe intergouvernemental par excellence. Il lui demande donc de préciser la position du Gouvernement sur cette question. » Je n'ai pas reçu de réponse.

Or, j'ai le goût du français, comme on dit au Québec, et vous savez que Confucius disait que c'était l'empereur de Chine qui fixerait le sens des mots.

Bien des termes ont été utilisés, de celui de « confédération » employé au plus haut niveau de l'Etat à ceux de « fédération », « union à finalité fédérale », « unité », « unification », repris par l'un de mes collègues qui occupe des fonctions éminentes dans cette assemblée, et jusqu'à celui d'« intégration ». Cela me fait penser à la réflexion du général de Gaulle sur l'espéranto et le volapük intégré. Entre tous ces termes et d'autres, comme « maison commune », nous ne savons plus très bien où nous en sommes, ni ce que chacun de ces mots recouvre.

Certes vous pouvez me répondre que l'important est ce que recouvre effectivement cette notion et non l'étiquette dont on l'affuble. Cependant, l'opinion est perdue devant cette valse des étiquettes. Ne pensez-vous donc pas, monsieur le ministre d'Etat, qu'il conviendrait de fixer notre vocabulaire ? Faites comme l'empereur de Chine !

Un terme est accepté par tout le monde ; il est employé par le Conseil européen, par l'Acte unique, c'est « union ». Dans ces conditions, pourquoi lui ajouter des adjectifs ou d'autres qualificatifs ? Je voudrais que vous m'éclairiez.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Je vais essayer, monsieur Deniau, de vous éclairer en répondant à votre question dont le début était un peu confus, car je l'ai mal entendu.

J'ai néanmoins compris que, *in fine* vous vous inquiétiez de voir plusieurs étiquettes collées sur une même réalité. Vouloir un seul terme est un souci louable, mais c'est peut-être également un excès de simplification. En réalité, l'important est de savoir quelle réalité les mots recouvrent.

M. le ministre d'Etat et moi, nous nous sommes suffisamment exprimés aujourd'hui pour que chacun comprenne ce que nous entendons par « future union politique ». Il s'agit d'une architecture très simple, qui a une finalité fédérale, le terme « finalité » indiquant bien que l'objectif n'est pas réalisable dans l'immédiat. Alors, que veut-on faire dans l'intervalle ?

Nous souhaitons d'abord la réalisation d'un véritable marché unique avec des politiques communes, ensuite une union économique et monétaire, une union politique telle que nous l'avons définie et une citoyenneté européenne, enfin une armature institutionnelle suffisamment forte pour pouvoir gouverner l'ensemble. Une telle armature institutionnelle

devrait s'articuler autour d'un Conseil européen qui définirait les grandes orientations, prendrait les grandes décisions, d'une commission qui proposerait et exécuterait, et d'un parlement qui contrôlerait. Ce n'est pas plus compliqué.

M. Michel Cointat. Fédéral ou confédéral ?

M. Xavier Deniau. Il faudra revenir sur le sujet !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Madame le ministre, vous avez déjà évoqué à plusieurs reprises le coût que représenteront pour la Communauté les changements survenus en Europe de l'Est. Je veux néanmoins y revenir, car je ne suis pas entièrement satisfaite par les indications que vous avez données en la matière. En effet, un flou considérable entoure encore cette question du coût du redressement économique de l'ancienne R.D.A. En Allemagne même, sont avancées des évaluations très divergentes puisqu'elles varient entre 100 et 400 milliards de marks, si je suis bien informée.

La contribution de la Communauté à ce redressement fait, elle aussi, l'objet d'estimations variables puisque nous avons entendu, au sein de la délégation Lamassoure, avancer des chiffres qui n'étaient pas exactement les mêmes que ceux j'on trouve dans le rapport de M. Malvy. Néanmoins je me réfère essentiellement à ce rapport et aux propos que vous avez tenus tout à l'heure.

Il semble donc que pour le FEOGA-garantie, la contribution de la Communauté sera, en 1991, de 1 350 millions d'ECU et qu'elle s'élèvera à 650 millions d'ECU pour les actions structurelles et les autres politiques.

A propos du problème agricole, pouvez-vous nous garantir, comme vous l'a demandé tout à l'heure M. Malvy, que le supplément prévisible des dépenses agricoles en raison de l'unification allemande ne sera pas imputé sur les crédits normalement destinés aux agriculteurs des Douze, mais fera l'objet de crédits supplémentaires ? Vous nous avez indiqué tout à l'heure que le Gouvernement serait vigilant. Cela ne me suffit pas et je voudrais que vous preniez ici un engagement clair sur l'octroi d'un supplément de crédits lié à l'unification allemande.

Je voudrais également que vous me disiez quel sera, selon vous, le coût net pour la Communauté de l'unification allemande, compte tenu du fait que l'évaluation des recettes attendue de l'ex-R.D.A. paraît nettement surestimée. Il est en effet douteux que ces dernières puissent atteindre 1,5 milliard. Cela me paraît vraiment trop optimiste.

Je crois donc que le coût net pour la Communauté sera plus élevé que celui que vous nous avez indiqué tout à l'heure. Quel sera-t-il en réalité et quel sera, dans ce coût, la part propre de la France ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je serai bref, puisque cette question a déjà été débattue entre nous et que la meilleure précision résulte des chiffres.

Pour le coût de l'entrée de l'Allemagne de l'Est dans la Communauté, le chiffre articulé vous a été donné par Mme Guigou : 2,3 milliards d'ECU. Il peut être contesté, discuté, mais c'est celui qui a été arrêté par la Commission. Il est notre référence, car il s'agit, pour le moment, du chiffre officiel.

Vous m'avez ensuite demandé un engagement concernant le supplément de coût de la politique agricole commune dû à l'entrée de l'Allemagne de l'Est. Cette question a été posée et elle se pose encore. Je voudrais pouvoir vous rassurer, mais je n'ai pas trop espoir de réussir.

La décision de principe a été prise lors du dernier conseil des affaires générales qui s'est tenu à Bruxelles : des ressources supplémentaires seront affectées à cet objet et la politique agricole commune ne serait remise en question en aucun cas. Certes cette décision de principe devra être suivie de mesures d'application ultérieures, mais elle a été prise dans les conditions et dans le temps que je viens d'indiquer.

M. Michel Cointat. C'est clair !

M. le président. Nous en venons au groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. Pourriez-vous nous indiquer, de manière précise, ce que le Gouvernement entend faire quant à la définition d'une politique de sécurité et de défense commune ? A-t-il des idées en matière de politique industrielle d'armement, de ventes d'armes, de création d'une force d'intervention militaire commune dont les événements du Golfe ont montré combien elle était indispensable ? Ils ont notamment démontré que la souveraineté nationale passait par une souveraineté partagée.

Comment compte-t-il agir à ce propos dans différents cadres : relations franco-allemandes, U.E.O., niveau communautaire enfin ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je vais vous apporter quelques précisions que je voudrais aussi exactes que les termes de votre question.

En matière de sécurité européenne d'abord, je formulerai quelques remarques.

La première est que, par un de ces paradoxes auxquels l'histoire nous habitue, la crise du Golfe a fait progresser ce domaine. En effet, nous l'avons dit l'un et l'autre aujourd'hui, mais j'y reviens d'un mot : l'U.E.O. a pu montrer son efficacité. Cet organisme, qui dormait depuis des années, s'est soudainement réveillé. Il s'est montré utile, au point qu'une bonne coordination a été obtenue sur la zone, qu'un organisme centralisateur a été mis en place à Paris, au ministère concerné, et que tout le monde, en particulier les militaires qui sont directement intéressés, se félicitent de cette réussite.

Le deuxième est que l'U.E.O. a prouvé qu'elle était un embryon pouvant servir de base à une perspective de politique commune de sécurité en Europe. Sur cette base, les plus optimistes ont déjà imaginé une structure qui consisterait à intégrer immédiatement l'U.E.O. dans la Communauté. D'autres, plus prudents mais pas forcément plus pessimistes, ont estimé qu'il fallait procéder par étapes et qu'il convenait auparavant de renforcer l'U.E.O., de la doter de structures un peu plus musclées et d'établir des liens avec les organismes de la Communauté économique européenne, dans la perspective de l'intégration.

Telle est, *grosso modo*, la position de la France, mais vous constaterez qu'à terme les points de vue se rejoignent.

En ce qui concerne les armements, il est indéniable qu'existe déjà au sein de l'U.E.O. une bonne coordination quant à leur fabrication à l'intérieur de l'Europe. Cette réalité se double d'accords bilatéraux entre la France et l'Allemagne, vous l'avez dit, mais aussi entre la France et l'Angleterre, la France et l'Italie, parfois d'accords à trois.

Et ce domaine également, nous pouvons profiter de certaines ressources que nous offre l'U.E.O. pour assurer une meilleure coordination dans la fabrication de matériels européens. Nous avons manqué, les uns et les autres, l'occasion de fabriquer l'avion de combat européen. Ne renouvelons pas cette expérience malheureuse !

M. Jean-Marie Caro. Exact !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Progressons, peut-être à petits pas, mais en tout cas à chaque fois que cela est possible. Peu à peu nous pourrons mettre en place, dans les structures, dans l'organisation et dans la fabrication quelque chose qui ressemblera à une politique commune de sécurité.

M. Michel Cointat. C'est bien !

M. Emile Koehl et M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. le président. Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Marcel Garrouste.

M. Marcel Garrouste. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, le 6 novembre à Bruxelles les douze ministres de l'agriculture de la Communauté ont accepté à l'unanimité, dans le cadre des négociations du G.A.T.T., de réduire éventuellement de 30 p. 100 leurs aides à l'agriculture communautaire, avec un étalement sur dix ans à partir de 1986. En contrepartie, la Commission s'est engagée à présenter, avant la fin de l'année, des mesures d'accompagnement qui seraient l'amorce d'une nouvelle réforme de la politique agricole commune afin de favoriser la cohabitation d'une agriculture productiviste et compétitive peu soutenue et d'une agriculture plus aidée tournée vers la qualité et la défense de l'environnement. A la veille de l'ultime phase de l'*Uruguay Round*, je voudrais demander au Gouvernement de préciser, revenant ainsi sur le problème déjà évoqué au cours

de ce débat, quels avantages l'agriculture française tirera de cet accord tendant à réduire de 30 p. 100 les subventions agricoles ?

Pourrons-nous continuer à soutenir nos exportations de céréales comme les Etats-Unis le font avec leur système de *deficiency payment ?* Pensez-vous enfin qu'il sera possible de taxer les produits de substitution importés des Etats-Unis, tout en maintenant une préférence communautaire suffisante ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Monsieur Garrouste, je vous réponds brièvement puisque je me suis déjà exprimée sur ces sujets.

Il faut d'abord être bien conscient du fait que nous avons obtenu la garantie du maintien de la préférence communautaire, c'est-à-dire du fait que les prix des produits de la Communauté resteraient durablement supérieurs à ceux des produits importés. Nous avions une crainte à ce sujet, car, si nous n'avions pas obtenu cette garantie, nous risquions d'avoir un déversement dans la Communauté de l'ensemble des excédents mondiaux. C'est cela la préférence communautaire, et M. Mermaz a obtenu des garanties précises en la matière.

En ce qui concerne les subventions aux exportations, les restitutions, nous avons également obtenu, par rapport aux précédents textes de la Commission, la garantie qu'il ne serait pas touché au système actuel. Elles pourront certes être réduites, mais seulement dans la mesure où baisserait l'ensemble des soutiens, mais pas plus que ceux-ci comme nous en avions la crainte.

Vous vous demandez également si nous pourrons continuer à soutenir nos exportations de céréales. La réponse est évidemment positive.

Le gain que nous pouvons retirer de cet accord à condition que nos partenaires fassent une offre aussi explicite que celle de la Communauté ; c'est de parvenir, tant avec les Etats-Unis qu'avec d'autres grands pays exportateurs, à un accord sur le partage des marchés alimentaires mondiaux, ce qui serait particulièrement important pour nous. N'oubliez pas en effet que nous exportons beaucoup de produits agricoles, au point que l'excédent de notre commerce extérieur dû à l'agriculture s'élève à 51 milliards de francs. Il est donc essentiel de ne pas engager une guerre des subventions.

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner *(Bas-Rhin).* Une fois de plus nous sommes obligés d'évoquer dans cette enceinte l'affaire du siège du Parlement européen. Vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, mais permettez-moi d'y revenir en tant que député du Bas-Rhin.

Alors que Strasbourg a, depuis la Seconde Guerre mondiale, joué pleinement son rôle de lieu d'unification et d'inspiration d'une identité européenne commune, la question du siège des institutions est devenue une affaire dans laquelle les bétonneurs et les technocrates entendent faire la loi en effectuant un forcing sournois et intéressé.

Comme vous le savez, le rôle et la position de Strasbourg sont menacés par Bruxelles, symbole de l'Europe des bureaucrates et des technocrates, alors que Strasbourg est celui de la réconciliation franco-allemande, siège du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des droits de l'homme et de multiples autres organismes à vocation européenne. Pour beaucoup d'Européens, madame le ministre, Strasbourg représente l'Europe du cœur. Si nous voulons demain une Europe solidaire, c'est cette Europe qu'il faut privilégier.

Or nous constatons que, malgré beaucoup de bonne volonté, les initiatives gouvernementales en faveur de Strasbourg sont restées lettre morte tandis que les offensives du président du Parlement européen en faveur de Bruxelles sont de plus en plus pressantes.

Avant chaque conseil européen, on nous promet une décision rapide. Or, après Dublin, après Rome, aucune réponse précise ne nous a encore été donnée. En dehors des mots, quelle est l'action de l'Etat en faveur de Strasbourg ? Où en est l'engagement de l'Etat pour la construction d'un hémicycle à Strasbourg ? Où en est l'engagement de l'Etat pour la réalisation du T.G.V.-Est européen, engagement qu'on nous a promis depuis plus d'un an et que nous attendons toujours ?

M. le président. Votre temps de parole est écoulé !

M. Bernard Schreiner *(Bas-Rhin).* Telles sont, madame le ministre, les questions précises que nous vous posons. Nous aimerions avoir des réponses très claires.

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Monsieur Schreiner, je suis contente d'observer – une fois n'est pas coutume – que nous parlons le même langage, ce qui n'est pas fréquent, entre votre groupe et le Gouvernement. En tout cas, oui, Strasbourg, c'est l'Europe du cœur !

M. François Grussenmeyer. Merci !

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Quand on agit et travaille dans la Communauté, il faut accepter de pouvoir œuvrer dans plusieurs capitales. C'est ce que nous disons pour répondre à ceux qui voudraient – heureusement, ils ne sont pas la majorité – que l'on concentre tout en un seul lieu.

Néanmoins, j'ai une petite divergence de vue avec vous. En effet, c'est en 1986, sous le gouvernement de M. Chirac, qu'ont commencé les travaux à Bruxelles et c'est le Président de la République qui, lors du conseil européen de Rhodes, au mois de décembre 1987 a pris l'initiative de dire que cela suffisait !

Il est évident qu'il est difficile de résoudre un problème qui traîne depuis trente ans. Soyez néanmoins persuadé que nous sommes résolus et que nous espérons mettre à profit le délai supplémentaire avant Rome 2 pour convaincre chacun de se rendre à la raison et d'accepter ce qui ne serait que la reconnaissance juridique d'un état de fait vieux de trente ans.

M. le président. Nous en venons à la dernière question.

La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Madame le ministre, je répète, puisque vous avez mal entendu tout à l'heure, que j'attends la réponse à une question écrite que je vous ai lue.

Votre réponse était sans doute intéressante, mais je n'ai pas très bien compris si politique étrangère et sécurité communes seraient réalisées à l'aide de structures ou d'institutions nouvelles ou simplement par la concertation. J'attends donc la réponse écrite à ma question.

Ma seconde question complète celle de Mme Catala concernant l'Allemagne de l'Est.

Ce pays a été très longtemps une « passoire » par laquelle des produits variés transitaient vers l'Allemagne de l'Ouest et, de là, vers l'ensemble de l'Europe occidentale. En effet, les dispositions du traité de Rome qui permettaient de prendre des mesures particulières avaient été en fait modifiées par la Cour de justice, en dehors de tout traité, ce qui a d'ailleurs provoqué cet été des drames avec les éleveurs français de bovins.

Dans le traité de réunification entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Allemagne de l'Est, il semble – cela est-il exact ? – que figure une disposition selon laquelle l'Allemagne unifiée reprend à son compte les engagements souscrits par l'Allemagne de l'Est envers le Comecon. Cela signifierait que nous aurions non plus un passage vers l'Allemagne de l'Ouest et le reste de la Communauté, mais un passage de l'ensemble des pays de l'Europe orientale vers l'Allemagne de l'Est donc vers l'Allemagne de l'Ouest, puis, bien sûr, vers la Communauté.

Je voudrais élargir la question que Mme Catala a posée à propos des agriculteurs. Le chiffre que vous nous avez donné, monsieur le ministre d'Etat, comprend-il l'ensemble du coût de la réunification allemande ? Quel prix aurons-nous à payer en dehors même de l'agriculture ? Par exemple, s'agissant des régions défavorisées, ne va-t-on pas nous expliquer que, l'Allemagne de l'Est étant particulièrement défavorisée, il faut défavoriser les autres à son bénéfice ?

En résumé, quel sera, pour la France, le coût de la réunification de l'Allemagne dans tous les domaines ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme le ministre délégué, chargé des affaires européennes. Il est exact que l'Allemagne unie reprend à son compte les engagements extérieurs de l'Allemagne orientale, mais nous avons pris évidemment des précautions pour éviter cet effet de passoire dont vous vous inquiétez. Nous avons notamment spécifié – c'est d'ailleurs un accord – qu'il devait

y avoir des contingents pour que les produits qui viendraient de l'extérieur restent en Allemagne de l'Est. Par conséquent, un contrôle sera assuré par l'intermédiaire de ces contingentements.

Certes se posera toujours la question de savoir si ces règles sont respectées. Vous avez fait allusion à ces importations frauduleuses de viandes qui ont eu lieu cet été et vous avez noté que nous avions pris des dispositions pour que la régle soit respectée.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangéres » :

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 762 085 310 francs ;

« Titre IV : 365 578 720 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 303 200 000 francs ;

« Crédits de paiement : 154 500 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 33 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 24 000 000 francs. »

Sur le titre III, de l'Etat B, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

. . . . . .

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	332
Contre	238

L'Assemblée nationale a adopté.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère délégué aux affaires européennes.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 9 novembre 1990, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Affaires sociales et solidarité (1).

Annexe n° 3. - (Personnes âgées). - M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur spécial.

Annexe n° 4. - (Santé, solidarité et protection sociale). - M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.

Annexe n° 5. - (Section commune et famille). - M. Fabien Thiémé, rapporteur spécial.

Avis n° 1636, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; tome II (Famille) de M. Louis de Broissia ; tome III (Personnes âgées) de M. Denis Jacquat ; tome IV (Personnes handicapées) de M. Charles Metzinger ; tome V (Santé) de M. Alain Calmat ; tome VI (Solidarité et protection sociale) de M. Claude Bartolone.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du réglement, est convoquée pour le mardi 13 novembre 1990, à 19 heures, dans les salons de la présidence.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, lois et décrets, du 9 novembre 1990)

GROUPE SOCIALISTE

(255 membres au lieu de 254)

Ajouter le nom de M. René Bourget

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(19 au lieu de 20)

Supprimer le nom de M. René Bourget.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

CONSEIL NATIONAL DES ASSURANCES

(1 poste à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du plan a désigné M. Jean-Paul Planchou comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 9 novembre 1990.

(1) La discussion des articles 92 à 99 rattachés à ce fascicule budgétaire aura lieu le jeudi 15 novembre 1990.

LuraTech www.luratech.com

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Mme Martine David a été nommée rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française (n° 1653).

M. Jean-Pierre Michel a été nommé rapporteur du projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire (n° 1654).

M. Marcel Charmant a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, insérant au Livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules (n° 1689).

M José Rossi a été nommé rapporteur du projet de loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse (n° 1692).

M. Francis Delattre a été nommé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Francis Delattre et plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer les garanties d'indépendance de la magistrature (n° 1500).

M. Pierre Mazeaud a été nummé rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de MM. Pierre Mazeaud et Jean-Louis Debré, portant révision de l'article 55 de la Constitution et tendant à limiter la primauté des traités internationaux sur les lois (n° 1633).

M. Francis Delattre a été nommé rapporteur de la proposition de loi organique de M. Francis Delattre et plusieurs de ses collègues, modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature et réformant la composition du Conseil supérieur de la magistrature (n° 1499).

M. Pascal Clément a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Pierre Micaux et plusieurs de ses collègues, tendant à instituer une redevance de protection civile sur les péages acquittés par les usagers des autoroutes (n° 1551).

M. Jean Tiberi a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Alain Jonemann et plusieurs de ses collègues, relative aux compétences des communes en matière foncière (n° 1611).

M. Jean Tiberi a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-François Mancel et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les régles d'indexation de la dotation globale de fonctionnement (n° 1614).

M. Jean-Louis Debré a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean Kiffer, relative à l'interdiction du territoire français aux personnes y ayant pénétré ou séjourné sans les titres ou autorisations nécessaires ou y ayant introduit des substances illicites (n° 1615).

M. François Asensi a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Louis Pierna et plusieurs de ses collègues, relative à la lutte contre la spéculation foncière et immobilière (n° 1617).

M Jean-Louis Debré a été nommé rapporteur de la proposition de loi de Mme Lucette Michaux-Chevry et plusieurs de ses collègues, tendant à supprimer les contrôles de police pour les citoyens français entre la métropole et les départements d'outre-mer (n° 1665).

M. José Rossi a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. José Rossi et plusieurs de ses collègues, portant statut de la Corse (n° 1667).

M. François Massot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Philippe de Villiers et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les révélations contenues dans l'ouvrage intitulé « L'enquête impossible » (n° 1656).

M. François Massot a été nommé repporteur de la proposition de résolution de M. Bernard Pons, tendant à la création d'une commission de contrôle sur le fonctionnement des renseignements généraux (n° 1675).

M. François Massot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean Auroux et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle sur les missions des renseignements généraux (n° 1690).

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

(Application de l'article 37, alinéa 3, du Règlement et de l'alinéa 6 du paragraphe 1er de l'article 4 de l'Instruction générale du bureau)

M. Jacques Houssin, député n'appartenant pas à un groupe, présente sa candidature à la commission de la production et des échanges.

Candidature affichée le jeudi 8 novembre 1990 à douze heures

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel.*

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE RELATIVES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES DU RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE ET À L'AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET PORTANT DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 8 novembre 1990 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 31 octobre 1990, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Jean-Michel Belorgey, Jean-Pierre Sueur, Thierry Mandon, Alain Vidalies, Mme Hélène Mignon, MM. Jean-Yves Chamard, Denis Jacquat.

Suppléants. - MM. Alain Néri, André Clert, Alfred Recours, Mme Roselyne Bachelot, MM. Francisque Perrut, Jean-Paul Fuchs, Mme Muguette Jacquaint.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Jean-Pierre Fourcade, Louis Souvet, Bernard Seillier, Jean Madelain, Jean Chérioux, Marc Bœuf, Mme Marie-Claude Beaudeau.

Suppléants. - M. Pierre Louvot, Mme Nelly Rodi, MM. Henri Le Breton, Guy Robert, Jacques Bimbenet, Guy Penne, Hector Viron.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DE LA PROPOSITION DE LOI RELATIVE AU CONSEILLER DU SALARIÉ

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 8 novembre 1990 et par le Sénat dans sa séance du mardi 6 novembre 1990, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Jean-Michel Belorgey, Jean-Pierre Sueur, Thierry Mandon, Alain Vidalies, Mme Hélène Mignon, MM. Jean-Paul Charié, Jean-Pierre Philibert.

Suppléants. - MM. Alain Néri, André Clert, Alfred Recours, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Yves Haby, Jean-Paul Fuchs, Mme Muguette Jacquaint.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Jean-Pierre Fourcade, Louis Souvet, Bernard Seillier, Jean Madelain, Jean Chérioux, Marc Bœuf, Mme Marie-Claude Beaudeau.

Suppléants. - M. Pierre Louvot, Mme Nelly Rodi, MM. Henri Le Breton, Guy Robert, Jacques Bimbenet, Guy Penne, Hector Viron.

Euratech.com

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET PORTANT MODIFICATION DE CERTAINS ARTICLES DU CODE DES COMMUNES

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 8 novembre 1990 et par le Sénat dans sa séance du mardi 6 novembre 1990, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. – MM. Michel Sapin, Jacques Floch, René Dosière, Jean-Pierre Michel, Marc Dolez, Henri Cuq, Pascal Clément.

Suppléants. – M. François Colcombet, Mme Martine David, MM. Michel Pezet, Jean Tiberi, Francis Delattre, Jean-Jacques Hyest, François Asensi.

Sénateurs

Titulaires. – MM. Jacques Larché, Germain Authié, Jacques Sourdille, Hubert Haenel, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, MM. Bernard Laurent, Daniel Hoeffel.

Suppléants. – MM. Jean-Marie Girault, Philippe de Bourgoing, Paul Masson, Aubert Garcia, Robert Pagès, Raymond Bouvier, Lucien Lanier.

LuraTech
www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 3e séance du jeudi 8 novembre 1990

SCRUTIN (No 387)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1991 (budget des affaires étrangères : moyens des services).

Nombre de votants	575
Nombre de suffrages exprimés	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	332
Contre	238

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (271) :

Pour : 270.

Contre : 1. – M. Jean-Paul Calloud.

Groupe R.P.R. (130) :

Pour : 2. – MM. Pierre de Benouville et Jean de Lipkowski.

Contre : 127.

Abstention volontaire : 1. – M. Georges Gorse.

Groupe U.D.F. (91) :

Pour : 7. – MM. Jean-Marie Caro, François d'Harcourt, Emile Koehl, Philippe Mestre, Mme Louise Moreau, MM. Marc Reymann et Jean Seitlinger.

Contre : 79.

Abstentions volontaires : 4. – MM. Yves Coussain, Alain Mayoud, Michel Pelchat et José Rossi.

Non-votant : 1. – M. Rudy Salles.

Groupe U.D.C. (39) :

Pour : 39.

Groupe communiste (26) :

Contre : 26.

Non-inscrits (20) :

Pour : 14. – MM. René Bourget, Michel Cartelet, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Alexis Pota, Christian Spiller, Bernard Tapie, André Thien Ah Koon, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Contre : 5. – MM. Léon Bertrand, Elie Hoarau, Jacques Houssin, Jean Royer et Maurice Sergheraert.

Non-votant : 1. – Mme Marie-France Stirbois.

Ont voté pour

MM.

Maurice Adevah-Pœuf
Jean-Marie Alaize
Edmond Alphandéry
Mme Jacqueline Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Raymond Barre
Jacques Barrot
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Dominique Baudis
François Bayrou
Jean Beaufils
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Pierre de Benouville
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Bioulac
Claude Birraux
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Bernard Bosson
Mme Huguette Bouchardeau
Jean-Michel Boucheron (Charente)
Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
René Bourget
Pierre Bourguignon
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique Bredin
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Jean Briane
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe Cambadelis
Jacques Cambolive
André Capet
Jean-Marie Caro
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Georges Chavanes
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
René Couanau
Jean-Yves Cozan
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine Dieulangard
Michel Diaet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Adrien Durand
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaleix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Foucher
Jean-Pierre Fourré
Michel Françaix
Serge Franchis
Georges Frêche
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Galametz
Claude Galmet
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Francis Geng
Germain Gengenwin
Claude Germon
Edmond Gerrer
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Ambroise Guellec
Jean Guigné
Jacques Guyard
François d'Harcourt
Edmond Hervé
Pierre Hiard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues des Etages
Jean-Jacques Hyest
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Michel Jacquemin
Frédéric Jalton
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Jean-Pierre Joseph
Noël Josèphe
Charles Josselin
Alain Journet
Christian Kert
Emile Koehl
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landrain
Jean-Pierre Lapaire
Claude Lareal

Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Lérus
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle Lienemann
Jean de Lipkowski
Claude Lise
Robert Loidl
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malvy
Thierry Mandon
Mme Gilberte Marin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Méhaignerie
Philippe Mestre
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moreur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Mme Louise Moreau
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
Mme Monique Papon
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Marc Reymann
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
François Rochebloine
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner (Yvelines)
Roger-Gérard Schwartzenberg
Robert Schwint
Jean Seitlinger
Patrick Seve
Henri Sicre
Christian Spiller
Bernard Stasi
Dominique Strauss-Kahn
Mme Marie-Josèphe Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Bernard Tapie
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
André Thien Ah Koon
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vernaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoullé
Alain Vivien
Michel Voisin
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Jacques Weber
Jean-Pierre Worms
Adrien Zeller
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie

MM.

René André
François Asensi
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Mme Michèle Barzach
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Bégault
Christian Bergelin
Marcelin Berthelot
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Jacques Blanc
Roland Blum
Alain Bocquet
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Jacques Brunhes
Christian Cabal
Jean-Paul Calloud
René Carpentier
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavaillé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colatat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
Alain Cousin
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinin
Willy Dimeglio
Eric Doligé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Georges Durand
André Duromé
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Edouard Frédéric-Dupont
Claude Gaillard
Robert Galley
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Jean-Claude Gaysset
Michel Giraud
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
Pierre Goldberg
François-Michel Gonnot
Roger Gouhier
Daniel Goulet
Alain Griotteray
François Grussenmeyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
Georges Hage
Guy Hermier
Elie Hoarau
Jacques Houssin
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Michel Inchauspé
Mme Muguette Jacquaint
Denis Jacquat
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
André Lajoinie
Alain Lamassoure
Jean-Claude Lefort
Philippe Legras
Auguste Legros
Daniel Le Meur
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Paul Lombard
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Georges Marchais
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattei
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujoüan du Gasset
Pierre Mazeaud
Pierre Merli
Georges Mesmin
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Gilbert Millet
Charles Millon
Charles Miossec
Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquini
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Louis Pierna
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Preel
Jean Proriol
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Lucien Richard
Jean Rigaud
Jacques Rimbault
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossi
André Rossinot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Maurice Sergheraert
Jean Tardito
Paul-Louis Tenaillon
Michel Terrot
Fabien Thiémé
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Théo Vial-Massat
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff.

Se sont abstenus volontairement

MM. Yves Coussain, Georges Gorse, Alain Mayoud, Michel Pelchat et José Rossi.

N'ont pas pris part au vote

M. Rudy Salles et Mme Marie-France Stirbois.

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-Paul Calloud, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

www.luratech.com

LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

Codes	EDITIONS — Titres		FRANCE et outre-mer	ETRANGER
			France	France
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
03	Compte rendu	1 an	108	852
33	Questions	1 an	108	564
83	Table compte rendu		52	96
93	Table questions		32	96
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu	1 an	98	536
35	Questions	1 an	98	340
85	Table compte rendu		52	81
95	Table questions		32	52
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire	1 an	870	1 870
27	Série budgétaire	1 an	203	304
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an		870	1 536

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
- 05 : compte rendu intégral des séances ;
- 35 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

LuraTech
www.luratech.com

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103900803-0001190

LuraTech

www.luratech.com